RÉVISION DU SCOT GRAND DOUAISIS

Registre des délibérations

SCOT GRAND DOUAISIS

Territoire d'excellence environnementale énergétique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 15 Octobre 2015

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI
13 NOV. 2015
ARRIVÉE

Date de la convocation : 7 octobre 2015
Nombre de membres en exercice : 63
Quorum : 32

Présents : 36
Pouvoirs : 9
Absents : 18

Le Comité Syndical du 15 octobre 2015 régulièrement convoqué par courrier du 7 octobre 2015 s'est réuni en salle Marceline à Gayant Expo à Douai à 18 h sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT.

ETAT DE PRESENCE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (20) Mme Caroline BIENCOURT Mme B. BONNAFFE-LERICHE M. Lionel COURDAVAULT M. Jean-Luc DEVRESSE M. Christian DORDAIN M. Michel DUJARDIN M. Jacques ELIAS M. Daniel FOUQUET M. Francis FUSTIN M. Thierry GOEMINNE M. Bernard GOULOIS Mme Annie GOUPIL M. Jean Paul HOURNON M. Claude JASPART M. René LEDIEU M. Serge LEROY M. Dominique PHILIPPE M. Clovis PINTIAUX M. Daniel SELLIER M. Jean-Robert DUBOIS	**DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (8)** M. Patrice BRICOUT M. Bernard DELABY M. Erich FRISON M. Daniel GAMBIEZ M. Erich GOUY Mme Dany HALLANT M. Jean SAVARY M. Rémy VANANDREWELT
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (4) M. Jean Luc PEREZ M. Dimitri WIDIEZ M. François DEBSKY M. Mohamed LAHSEN	**DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (4)** M. Pascal JONIAUX M. Daniel TALMASSE M. Jean-Christophe FLEURY M. Claude SECONDA
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (7) M. Frédéric CHEREAU à M. Jean-Luc DEVRESSE M. Thierry FAIDHERBE à M. Claude JASPARD Mme Annie LOUVION à M. Daniel SELLIER M. Jean-Marc RENARD à Mme Annie GOUPIL Mme Nacéra SOLTANI à M. Françis FUSTIN M. Jean Michel SZATNY à M. Christian DORDAIN M. Bruno VANDEVILLE à M. Rémy VANANDREWELT	**DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (2)** M. Franck DEHOUR à M. Lionel COURDAVAULT M. Laurent HOULLIER à Patrice BRICOUT
DELEGUES ABSENTS EXCUSES Mme Corinne AMADEI Gilles HUMERY M. Christian POIRET M. Romuald SAENEN **DELEGUES ABSENTS** M. Michel CRESPIEUX M. Denis DESRUMAUX M. Christian ENTEM (démissionnaire) Mme Marie-Laure MARMOUZET Mme Monique PARENT	**DELEGUES ABSENTS EXCUSES** Mme Marie BONNAFIL M. Jean-Luc COQUERELLE M. Jean-Claude QUENNESSON **DELEGUES ABSENTS** M. Georges CINO M. Alain DELOEIL Mme Laetitia DUPAS M. Marc HEMEZ M. Michel LOUBERT M. Alain PAKOSZ

Assistaient également à la réunion
Mmes Patricia LECOEUVRE directrice, Marie-Pierre LEKKE, Alice DUPONT, Capucine LECLERCQ, Virginie GRUDZIEN, M. Jérôme MONIER, Florent COMBETTE, Alex GUILLET et M. VILLAUME de la société Douai Services.

Objet : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis

Monsieur le Président expose

Le SCoT du Grand Douaisis a été approuvé en décembre 2007. Après plus de 7 années de mise en œuvre, une évaluation de l'application du SCoT a été réalisée. Conformément au code de l'urbanisme, cette évaluation doit donner lieu au plus tard en janvier 2017 à une délibération du comité syndical sur l'avenir du SCoT : son maintien en vigueur ou sa révision. A défaut d'une telle délibération, le SCoT deviendrait caduc.

Aujourd'hui, sur la base de l'analyse des résultats de l'évaluation du schéma de cohérence territoriale, il est proposé de débattre et délibérer sur l'avenir du projet du SCoT. Répond-il encore au contexte et aux besoins du territoire et de ses habitants ?

1. Analyse des résultats de l'application du schéma

L'analyse des résultats a permis de mettre en avant les éléments suivants :

➢ Un bilan positif de l'animation du Syndicat Mixte

Depuis l'approbation du schéma de cohérence territoriale la vie politique du syndicat est restée dynamique. L'équipe technique du SCoT a été maintenue pour assurer un accompagnement de proximité avec les élus locaux. De nombreux partenariats ont été tissés avec les acteurs du territoire pour permettre la déclinaison du projet. Des études et des travaux d'observation ont été menés pour nourrir les réflexions des élus et des équipes techniques du territoire. Le lien entre le projet du SCoT et le projet du Plan Climat s'est affirmé et a nourri les deux projets pour devenir aujourd'hui un projet global et cohérent d'aménagement et de développement du territoire porté par le SM SCOT.

➢ Une dynamique de planification et de projets à renforcer sur le territoire

De nombreuses révisions de PLU ont été finalisées ou lancées depuis l'approbation du SCoT, mais trop de communes, dont des communes en POS, n'ont pas encore finalisé voire commencé leur mise en compatibilité avec le SCoT. Un travail sur la conscience supra communale doit se poursuivre pour mettre en lumière l'interdépendance des projets communaux, et les risques de concurrence territoriale.

➢ Bilan thématique : des axes thématiques à creuser

Le projet du territoire a trouvé des déclinaisons dans de nombreux thèmes (développement économique, habitat, trame verte et bleue, etc.). De nombreuses orientations du SCoT actuel ont fait leur preuve dans l'application (densité, étalement urbain, préservation des espaces naturels repérés notamment). Mais aujourd'hui, il serait utile de toiletter certaines orientations peu claires, de compléter le diagnostic et le projet sur les thèmes défaillants, d'aborder les nouveaux projets, de se reposer la question «Quel Douaisis pour demain ?».

➢ Quel avenir pour le SCoT ? Une révision à conduire au vu de l'évolution du contexte

Une évolution du projet du SCoT doit être apportée pour prendre en compte les évolutions réglementaires du Grenelle et mettre en compatibilité le SCOT avec les documents supra-SCOT. Le contexte du changement de périmètre nous pousse vers la révision pour adapter le projet au nouveau territoire.

Ainsi, au vu des conclusions de l'évaluation du SCoT, il est proposé aux élus de prescrire la révision du SCOT. Pour conduire cette procédure, les objectifs de la révision, les modalités et objectifs de la concertation sont présentés.

2. Les objectifs de la révision

Les objectifs poursuivis par la révision du SCoT sont les suivants :

- Prendre en compte dans le SCoT les nouvelles obligations réglementaires qui s'imposent à lui (liées au Grenelle, à la loi ALUR, aux documents avec lesquels il doit être compatible)
- Actualiser et redéfinir le projet de territoire suite au changement de périmètre
- Poursuivre les dynamiques positives engagées avec le SCoT de 2007 (réduction de la consommation d'espace, densité, protection des espaces naturels, etc.).
- Compléter et corriger les points lacunaires du document (volet biodiversité, numérique, énergie, etc.)

Pour définir le projet du SCoT, les objectifs suivants doivent également être poursuivis :

- Redonner une nouvelle attractivité au Douaisis en répondant aux questions suivantes : Quel Grand Douaisis pour demain ? Quel futur souhaitable, désirable pour le territoire ? Quel cadre de vie proposer ? Comment attirer des habitants, des investisseurs sur le territoire ? Comment les garder ?
- Renouveler et renforcer l'équilibre territorial entre les pôles et entre les villes et la périphérie périurbaine et rurale. Retravailler le maillage urbain en mettant en avant la place de la ville de Douai comme moteur du territoire.
- Répondre aux besoins des habitants en renforçant le cadre de vie, en donnant une nouvelle image au territoire.
- Définir le positionnement du territoire au sein du futur pôle métropolitain, dans ses relations avec la métropole lilloise et la nouvelle grande Région.
- Intégrer les évolutions du territoire depuis 2007. On peut citer : la labellisation Unesco du patrimoine minier, la création de Douaisis Tourisme, l'avancement du Raquet, le projet de REGL, les nouveaux développements économiques, etc.
- Mettre l'accent sur l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur l'ensemble des travaux du Plan Climat du Douaisis.

3. Définition des objectifs et des modalités de la concertation

Afin de bâtir le projet de territoire et de conduire la révision du SCOT dans de bonnes conditions, une concertation avec la population et l'ensemble des acteurs du territoire doit être mise en place, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Cette concertation aura deux objectifs :

- D'une part, assurer une information de l'ensemble des personnes concernées quant aux réflexions et études menées aux différentes étapes de la procédure ;
- D'autre part, offrir la possibilité à l'ensemble de ces personnes de s'exprimer et d'échanger tout au long de la procédure sur le projet du SCOT.

Elle devra prendre en compte la difficulté de toucher les habitants, dans la mesure où même si les sujets du schéma de cohérence territoriale touchent la vie quotidienne, son échelle n'aborde pas des questions de proximité et ne facilite pas l'appropriation.

Elle permettra de conforter, d'interroger et éventuellement de compléter les analyses ainsi que les options prises dans le projet de schéma de cohérence territoriale.

Les modalités de concertation suivantes sont proposées :

- Utilisation du site internet existant du Syndicat Mixte. Il sera mis à jour pour donner au fil de la procédure des informations sur la révision. Il permettra de mettre à disposition les études et documents produits.
- Mise à disposition du public du dossier de mise en révision dans les locaux du Syndicat Mixte
- Ouverture d'un registre d'observations dans les locaux du Syndicat Mixte et tenu à disposition de toute personne souhaitant s'exprimer dans le cadre de la révision
- Possibilité d'exprimer également ces remarques via l'adresse mail : contact@grand-douaisis.org du Syndicat Mixte
- Réalisation de communiqués de presse au cours de la révision transmis à la presse locale
- Organisation de 2 réunions publiques
- Travail avec le conseil de développement de la Communauté d'Agglomération du Douaisis

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI
13 NOV. 2015
ARRIVÉE

Après avoir entendu le présent exposé,
Sur la base de l'avis favorable du bureau syndical du 5 octobre 2015

LE COMITE, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION,

- De prescrire la révision du schéma de cohérence territoriale du Grand Douaisis au regard des résultats de l'application du schéma pour tenir compte du nouveau contexte territorial et législatif.

- De fixer les objectifs poursuivis de la révision tels que présentés dans le rapport ci-avant qui guideront les élus à chaque étape de la procédure.

- De définir les objectifs et modalités de la concertation telles que définis dans la présentation ci-avant, qui permettra d'associer, pendant toute la procédure de révision, les habitants, les associations et les autres personnes concernées.

- De charger Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération

Fait à Douai, le 15 octobre 2015
Pour extrait certifié conforme

SYNDICAT MIXTE SCOT DU DOUAISIS

Le Président,

Lionel COURDAVAULT

Transmis en Sous-préfecture de Douai le :

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI
- 4 AVR. 2019
ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 26 mars 2019

Date de la convocation : 19 mars 2019
Quorum : 32
Pouvoirs : 3

Nombre de membres en exercice : 63
Présents : 39
Excusés et absents : 25

Le Comité Syndical du 26 mars 2019 régulièrement convoqué par courrier 19 mars 2019 s'est réuni en salle Marceline à Gayant Expo à Douai à 18 h sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT.

ETAT DE PRESENCE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (25) M. Jackie AVENEL Mme Caroline BIENCOURT Mme Brigitte BONNAFFE – LERICHE M. Alfred BOULAIN M. Frédéric CHEREAU M. Lionel COURDAVAULT M. François DEBSKI M. Denis DESRUMAUX M. Daniel FOUQUET M. Damien FRENOY M. Francis FUSTIN M. Thierry GOEMINNE M. Bernard GOULOIS Mme Annie GOUPIL M. Jean-Paul HOURNON M. Henri JARUGA M. René LEDIEU Mme Monique PARENT M. Dominique PHILIPPE M. Christian WALLARD M. Christian POIRET M. Jean-Marc RENARD M. Daniel SELLIER Mr Jean-Pierre STOBIECKI M. Bruno VANDEVILLE	**DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (13)** Mme Marie BONNAFIL Mr Patrice BRICOUT M. Jean-Luc COQUERELLE M. Bernard DELABY Mr Marc DELECLUSE Mr Alain DELOEIL Mr Erich FRISON M. Daniel GAMBIEZ M. Eric GOUY Mme Dany HALLANT M. Pascal JONIAUX M. Julien QUENNESSON Mr Remy VANANDREWELT
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (0)	**DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1)** M. Daniel TALMASSE
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (3) M. Michel DUJARDIN à Mme Annie GOUPIL M. Serge LEROY à M. Dominique PHILIPPE Mme Annick LOUVION à M. Frédéric CHEREAU	**DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)**
DELEGUES EXCUSES (4) M. Christian DORDAIN M. Michel DUJARDIN M. Serge LEROY Mme Annick LOUVION **DELEGUES ABSENTS (11)** M. Michel CREPIEUX M. Jean-Luc DEVRESSE M. Jacques ELIAS M. Thierry FAIDHERBE M. Gilles HUMERY M. Claude JASPART Mme Maryline LUCAS Mme Marie-Laure MARMOUZET M. Romuald SAENEN Mme Nacéra SOLTANI M. Jean-Michel SZATNY	**DELEGUES EXCUSES (1)** M. Frédéric DELANNOY **DELEGUES ABSENTS (9)** M. Georges CINO M. Franck DEHOUR M. Bernard DELEMER Mme Laetitia DUPAS M. Marc HEMEZ Mr Michel LOUBERT M. Moulay Youssef MANHAB M. Alain PAKOSZ M. Jean SAVARY

Assistaient également à la réunion :
De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Bénédicte MELEY, Adeline PEROTIN, Capucine LECLERCQ, Sophie DESREUMAUX, Marie-Pierre LEKKE, Catherine HAEGHAERT, Périne MASSEZ, Azillis VANDENEKHOUTTE. Mrs Jérôme MONIER, Alex GUILLET et Matthieu LEMPENS.
Cabinet SPIRE : Bruno Sinn
De SAS Douai Services : Mr Villaume

Objet : Arrêt du projet du SCOT Grand Douaisis et du projet de Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

Monsieur le Président expose

Le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis porte un SCoT depuis 2007. Il a été modifié en 2011. Une évaluation de sa mise en œuvre en 2015, réalisée en régie par le Syndicat Mixte, a permis de mettre en exergue un bilan positif de l'animation du SCoT et une dynamique de planification et de projets à renforcer au regard des évolutions territoriales.

Par délibération n°14/2015 du 15 octobre 2015, le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis a prescrit la révision générale du SCoT pour prendre en compte notamment les nouvelles obligations réglementaires qui s'imposent à lui ; actualiser et redéfinir le projet de territoire suite au changement de périmètre intervenu en 2014 (9 communes de l'Orchésie ayant quitté le périmètre du SCoT Grand Douaisis) et pour tenir compte de l'évolution des dynamiques locales et des nouveaux enjeux auxquels doit répondre le territoire (environnement, paysage, attractivité économique et résidentielle, mobilité,...).

Conformément, à l'article L 143-11 du code de l'urbanisme, la sortie d'Emerchicourt de la Communauté de Communes du Cœur d'Oestrevent au 1er janvier 2019 a emporté la réduction du périmètre du SCoT du Grand Douaisis. Le projet a tenu de compte de cette évolution.

Conformément à l'article R 143-14 alinéa 2 du code de l'urbanisme, la délibération prescrivant la révision générale et les modalités de concertation retenue pour la présente procédure a été affichée pendant un mois au siège du Syndicat Mixte du Grand Douaisis et dans les mairies des 56 communes membres concernées à la date de prescription de la révision. Celle-ci a également été notifiée à l'ensemble des personnes publiques associées conformément à l'article L 143-17 du code de l'urbanisme.

Les élus ont fait le choix d'adosser à la révision générale du SCoT, un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) pour encadrer l'évolution du commerce sur le territoire. L'élaboration de ce document s'est faite conjointement au SCoT et est annexé au Document D'Objectif et d'Orientations.

Concomitamment à la révision du SCoT du Grand Douaisis, des études menées par le Syndicat Mixte, entre 2015 et 2019, ont permis de nourrir les réflexions, en particulier :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial, dont l'approbation est prévue à la fin de l'année 2019 et vise l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- Le Plan Paysage dans le cadre de l'appel à projet « Plan Paysage » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en 2015 dont la restitution des travaux est prévue au 1er semestre 2019 ;
- Le Schéma Local de Santé finalisé en 2018 ;
- L'étude de préfiguration des énergies renouvelables et de récupération achevée en 2018.

Fort des engagements menés par le Syndicat Mixte depuis sa création et des réflexions engagées depuis ces dernières années en faveur de la transition énergétique et l'adaptation du territoire au changement climatique, les élus du SCoT ont fait le choix d'inscrire le Douaisis comme « Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique ».
Cette ambition a guidé l'ensemble des travaux du SCoT.

1. L'élaboration du SCoT

Le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis a prescrit, par délibération n°14/2015, le 15 octobre 2015 la révision générale du SCoT. Plusieurs étapes successives ont permis de bâtir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de décliner les choix retenus dans le Document d'Objectif et d'Orientations (DOO).
La co-construction, à toutes les étapes de la procédure, avec l'ensemble des acteurs du territoire, des communes, des partenaires, des personnes publiques associées a permis d'aboutir à un document partagé.

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Les orientations du PADD ont été débattues à l'occasion du Comité Syndical du 29 mai 2018.

Les élus ont pu exprimer leurs ambitions pour le développement futur du territoire en matière :

- d'organisation territoriale ;
- de développement économique et commercial ;
- de cohésion sociale ;
- d'habitat ;
- de mobilité ;
- d'environnement ;
- de paysage.

3. Le Document d'Objectif et d'Orientations (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Volet prescriptif du SCoT, le travail d'élaboration du DOO a été largement partagé avec l'ensemble des partenaires techniques, élus du territoire et citoyens concernés par ce projet de territoire.

Les réflexions et remarques émises pendant toute l'élaboration du DOO ont permis de l'enrichir au fur et à mesure.

L'élaboration du DAAC a été concomitante à celle du DOO. Aussi, la construction du document a bénéficié des mêmes modalités que celles du DOO.

4. Arrêt du projet de SCoT et du projet de DAAC

Le document soumis à la délibération du Syndicat Mixte se compose de 3 pièces réparties en 4 livres :

- Le rapport de présentation (en 2 livres) ;
- Le PADD (1 livre) ;
- Le DOO (comprenant le DAAC) (1 livre).

PJ : les différentes pièces du projet de SCoT et de DAAC sous format numérique (CD) : rapport de présentation, PADD et DOO (comprenant le DAAC)

Après avoir entendu le présent exposé,

LE COMITE, après en avoir débattu, DECIDE, à 42 voix POUR, 2 voix ABSTENTION et 0 voix CONTRE

- D'arrêter le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis comprenant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial ;
- De charger le Président de mettre en œuvre la présente délibération :
  - En affichant la présente délibération pendant un mois au siège du Syndicat Mixte et des communes membres concernées conformément à l'article R 143-7 du code de l'urbanisme ;
  - En transmettant la présente délibération et les différentes pièces de l'arrêt de projet du SCoT et de DAAC, pour avis aux personnes devant être réglementairement consultées;
  - En soumettant à l'issue de cette concertation, le projet de SCoT arrêté et de DAAC à enquête publique conformément à l'article L 143-22 du code de l'urbanisme ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Douai, le 27 mars 2019

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

SYNDICAT MIXTE SCOT DU DOUAISIS

Lionel COURDAVAULT

Transmis en Sous-préfecture de Douai le :

SOUS PREFECTURE DE DOUAI
- 4 AVR. 2019
ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 26 mars 2019

Date de la convocation : 19 mars 2019
Quorum : 32
Pouvoirs : 3

Nombre de membres en exercice : 63
Présents : 39
Excusés et absents : 25

Le Comité Syndical du 26 mars 2019 régulièrement convoqué par courrier 19 mars 2019 s'est réuni en salle Marceline à Gayant Expo à Douai à 18 h sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT.

ETAT DE PRESENCE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (25) M. Jackie AVENEL Mme Caroline BIENCOURT Mme Brigitte BONNAFFE – LERICHE M. Alfred BOULAIN M. Frédéric CHEREAU M. Lionel COURDAVAULT M. François DEBSKI M. Denis DESRUMAUX M. Daniel FOUQUET M. Damien FRENOY M. Francis FUSTIN M. Thierry GOEMINNE M. Bernard GOULOIS Mme Annie GOUPIL M. Jean-Paul HOURNON M. Henri JARUGA M. René LEDIEU Mme Monique PARENT M. Dominique PHILIPPE M. Christian WALLARD M. Christian POIRET M. Jean-Marc RENARD M. Daniel SELLIER Mr Jean-Pierre STOBIECKI M. Bruno VANDEVILLE	**DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (13)** Mme Marie BONNAFIL Mr Patrice BRICOUT M. Jean-Luc COQUERELLE M. Bernard DELABY Mr Marc DELECLUSE Mr Alain DELOEIL Mr Erich FRISON M. Daniel GAMBIEZ M. Eric GOUY Mme Dany HALLANT M. Pascal JONIAUX M. Julien QUENNESSON Mr Remy VANANDREWELT
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (0)	**DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1)** M. Daniel TALMASSE
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (3) M. Michel DUJARDIN à Mme Annie GOUPIL M. Serge LEROY à M. Dominique PHILIPPE Mme Annick LOUVION à M. Frédéric CHEREAU	**DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)**
DELEGUES EXCUSES (4) M. Christian DORDAIN M. Michel DUJARDIN M. Serge LEROY Mme Annick LOUVION **DELEGUES ABSENTS (11)** M. Michel CREPIEUX M. Jean-Luc DEVRESSE M. Jacques ELIAS M. Thierry FAIDHERBE M. Gilles HUMERY M. Claude JASPART Mme Maryline LUCAS Mme Marie-Laure MARMOUZET M. Romuald SAENEN Mme Nacéra SOLTANI M. Jean-Michel SZATNY	**DELEGUES EXCUSES (1)** M. Frédéric DELANNOY **DELEGUES ABSENTS (9)** M. Georges CINO M. Franck DEHOUR M. Bernard DELEMER Mme Laetitia DUPAS M. Marc HEMEZ Mr Michel LOUBERT M. Moulay Youssef MANHAB M. Alain PAKOSZ M. Jean SAVARY

Assistaient également à la réunion :
De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Bénédicte MELEY, Adeline PEROTIN, Capucine LECLERCQ, Sophie DESREUMAUX, Marie-Pierre LEKKE, Catherine HAEGHAERT, Périne MASSEZ, Azillis VANDENEKHOUTTE. Mrs Jérôme MONIER, Alex GUILLET et Matthieu LEMPENS.
Cabinet SPIRE : Bruno Sinn
De SAS Douai Services : Mr Villaume

Objet : Bilan de concertation préalable à l'arrêt de projet du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Grand Douaisis

Monsieur le Président expose

Le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis porte un SCoT depuis 2007. Il a été modifié en 2011. Une évaluation de sa mise en œuvre en 2015, réalisée en régie par le Syndicat Mixte, a permis de mettre en exergue un bilan positif de l'animation du SCoT et une dynamique de planification et de projets à renforcer au regard des évolutions territoriales.

Par délibération n°14/2015 du 15 octobre 2015, le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis a prescrit la révision générale du SCoT pour prendre en compte notamment les nouvelles obligations réglementaires qui s'imposent à lui ; actualiser et redéfinir le projet de territoire suite au changement de périmètre intervenu en 2014 (9 communes de l'Orchésie ayant quitté le périmètre du SCoT Grand Douaisis) et pour tenir compte de l'évolution des dynamiques locales et des nouveaux enjeux auxquels doit répondre le territoire (environnement, paysage, attractivité économique et résidentielle, mobilité,...).

Conformément, à l'article L 143-11 du code de l'urbanisme, la sortie d'Emerchicourt de la Communauté de Communes du Cœur d'Oestrevent au 1er janvier 2019 a emporté la réduction du périmètre du SCoT du Grand Douaisis. Le projet a tenu compte de cette évolution.

Conformément à l'article R 143-14 alinéa 2 du code de l'urbanisme, la délibération prescrivant la révision générale et les modalités de concertation retenue pour la présente procédure a été affichée pendant un mois au siège du Syndicat Mixte du Grand Douaisis et dans les mairies des 56 communes membres concernées à la date de prescription de la révision. Celle-ci a également été notifiée à l'ensemble des personnes publiques associées conformément à l'article L 143-17 du code de l'urbanisme.

Les élus ont fait le choix d'adosser à la révision générale du SCoT, un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) pour encadrer l'évolution du commerce sur le territoire. L'élaboration de ce document s'est faite conjointement au SCoT et est annexée au Document D'Objectif et d'Orientations.

Concomitamment à la révision du SCoT du Grand Douaisis, des études menées par le Syndicat Mixte, entre 2015 et 2019, ont permis de nourrir les réflexions, en particulier :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial, dont l'approbation est prévue à la fin de l'année 2019 et vise l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- Le Plan Paysage dans le cadre de l'appel à projet « Plan Paysage » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en 2015 dont la restitution des travaux est prévue au 1er semestre 2019 ;
- Le Schéma Local de Santé finalisé en 2018 ;
- L'étude de préfiguration des énergies renouvelables et de récupération achevée en 2018.

Fort des engagements menés par le Syndicat Mixte depuis sa création et des réflexions engagées depuis ces dernières années en faveur de la transition énergétique et l'adaptation du territoire au changement climatique, les élus du SCoT ont fait le choix d'inscrire le Douaisis comme « Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique ». Cette ambition a guidé l'ensemble des travaux du SCoT.

1. Les modalités de concertation

En application de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, la révision générale du SCoT du Grand Douaisis a fait l'objet d'une concertation pendant toute la durée de sa procédure avec la société civile, les acteurs du territoire et les personnes publiques concernées afin d'aboutir à un projet partagé.

Conformément à L 143-17 du même code, les élus du Syndicat Mixte du Grand Douaisis ont délibéré le 15 octobre 2015 sur les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre du projet. Il s'agit notamment de :

- L'utilisation du site internet existant du Syndicat Mixte. Il sera mis à jour pour donner au fil de la procédure des informations sur la révision. Il permettra de mettre à disposition les études et documents produits.
- La mise à disposition du public du dossier de mise en révision dans les locaux du Syndicat Mixte
- L'ouverture d'un registre d'observations dans les locaux du Syndicat Mixte est tenu à disposition de toute personne souhaitant s'exprimer dans le cadre de la révision
- La possibilité d'exprimer également ces remarques via l'adresse mail : contact@grand-douaisis.org du Syndicat Mixte
- La réalisation de communiqués de presse au cours de la révision transmis à la presse locale
- De l'organisation de 2 réunions publiques
- D'un travail avec le conseil de développement du Douaisis Agglo.

2. Le déroulement de la concertation

L'ensemble des modalités de concertation mise en œuvre a permis au public et aux acteurs du territoire de prendre connaissance des réflexions menées dans le cadre de la révision du SCoT et de contribuer à faire évoluer le document.
Les modalités prévues par la délibération du Comité Syndical ont été mises en œuvre dans les conditions suivantes :

- **Information et sensibilisation du public** selon plusieurs canaux d'expression :
  - **8 newsletters « Parlons SCoT »** exposant l'actualité du projet et les temps forts adressés à plus de 600 contacts par diffusion ;
  - **4 publications « toutes boites »** diffusées à l'échelle du périmètre du SCoT (89 000 exemplaires diffusés) ;
  - **4 communiqués de presse** rappelant les grands rendez-vous de la concertation (réunions publiques et stand annuelle à la foire de Douai) relayés auprès de la presse régionale, des sites internet du Syndicat Mixte et des communes, des réseaux sociaux… ;
  - **3 participations à la foire de Douai** pour exposer l'état d'avancement du SCoT ;
  - **Des kits à destination des communes et EPCI** pour relayer les informations relatives aux tenues des réunions publiques (3 éditions).

- **Création d'outils pour que l'ensemble des citoyens puissent s'exprimer** tout au long de la procédure de révision du SCoT indépendamment des temps de concertation :
  - **Une boite mail** dédiée : jeparticipe@grand-douaisis.org et **relayée sur le site internet** ;
  - Un **registre d'expression** au siège du SCoT Grand Douaisis permettant d'accueillir les commentaires et les contributions du public et de consulter le document mis en révision.

- **Organisation de trois réunions publiques** à chaque étape importante de la révision du SCoT pour permettre à chacun d'exprimer son avis et ses questionnements sur l'élaboration du document :
  - Le 03 juillet 2017 pour partager le diagnostic et les enjeux ;
  - Le 19 juin 2018 pour traiter des ambitions à inscrire dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;
  - Le 27 février 2019 pour exposer les objectifs et orientations inscrits dans le Document d'Objectifs et d'Orientations et le DAAC.

- **Association du Conseil de développement de Douaisis Agglo** a pendant toute la procédure de révision générale du SCoT à travers les réunions techniques qui se sont tenues pour l'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le PADD et le DOO.

Au-delà des modalités de concertation définies dans la délibération du 15 octobre 2015, **le SCoT Grand Douaisis est venu compléter au fur et à mesure de l'avancement du projet, les dispositifs de concertation** afin de co-construire le projet et qu'il soit partagé par l'ensemble des acteurs du territoire. Aussi, la révision générale du SCoT a été l'occasion de travailler avec les élus locaux, les personnes publiques associées, la société civile, les acteurs économiques, de l'habitat, de l'environnement…dans différentes instances : conférences, séminaires, réunions de secteurs, ateliers techniques, comités de pilotage, commissions thématiques…

3. Le bilan de la concertation

Les différents dispositifs de concertation mis en œuvre ont permis de nourrir le projet de SCoT que ce soit à travers les avis, les contributions, les questionnements exprimés. L'annexe à la présente délibération retrace le bilan de la concertation, les dispositifs et les principales remarques formulées.

Les préoccupations principales exprimées lors des différents temps de concertation portent sur :

- **Le foncier**, notamment sur la conciliation des enjeux de préservation des espaces agricoles et naturels avec le développement urbain et la cohérence entre densification et la préservation du cadre de vie.
  Les réponses apportées dans le SCoT sont multiples et vise à permettre le développement du territoire, à la fois économique et résidentiel, tout en préservant des espaces agricoles, naturels et forestiers pour les multiples services qu'ils rendent (économique, environnementale, préservation de la ressource en eau, autonomie alimentaire…). Les efforts consentis pour réduire la consommation foncière par rapport aux dix dernières années sont importants avec une réduction d'environ 47% sur 20 ans. Parmi les principaux outils mis en œuvre : la priorisation de la mobilisation du foncier en renouvellement urbain, un compte foncier phasé dans le temps permettant de maitriser le développement urbain, des objectifs de densité moyenne de logements à l'hectare,…

- **Le commerce**, notamment sur la crainte de perdre les commerces de centre-ville au profit du développement des zones commerciales périphérique.
  Pour répondre à l'objectif d'un développement équilibré de l'offre commercial le SCoT et le DAAC fixent le principe de conforter les centralités commerciales du territoire et vise à maîtriser le développement commercial en périphérie. Il s'agit à travers les choix retenus dans lesdits documents d'autoriser que dans les zones commerciales périphériques des formats de commerces qui ne trouveraient pas leur place dans les centralités. Les zones commerciales n'ont pas vocation à s'étendre et leurs localisations sont strictement identifiées dans une cartographie du DAAC.

- **L'habitat,** en particulier l'adaptation de l'offre de logements à destination des personnes âgées est une préoccupation qui a été soulevée de manière récurrente. Des orientations sont prises dans le SCoT afin d'accompagner le vieillissement de la population. Outre le développement d'une offre de logements adaptés et évolutifs, le SCoT fixe des objectifs permettant de mieux vieillir sur le territoire (maintien à domicile avec le déploiement de la domotique, priorisation de l'accueil des personnes âgées dans les centralités, favoriser l'accès à l'offre de soin…).
  La mixité sociale a également été abordée tout au long de l'élaboration du document. Les mesures prises dans le SCoT visent à rééquilibrer l'offre, largement concentrée dans les communes de l'arc urbain, afin de satisfaire le besoin de la population dans une logique de solidarité interterritoriale.
  Autre sujet ayant suscité le débat, l'intervention sur le parc ancien : préservation du patrimoine, amélioration thermique des constructions, résorption de l'habitat indigne, inscription du territoire dans l'innovation ou encore de l'équilibre financier des opérations de requalification du parc existant…sont autant de sujets qui ont été discutés. Ces remarques et observations ont été prises en compte dans le volet habitat, bien que la conciliation entre les différents enjeux ne soit pas toujours évidente.

- **La mobilité** est également un sujet qui a été débattu lors des différents temps de concertation. Le maintien de l'offre ferroviaire a été largement commenté. Le SCoT prend en compte ces remarques en affirmant le maintien de la desserte ferroviaire. Le développement des modes doux est également un sujet qui a suscité des débats, notamment autour de la sécurité et la continuité des liaisons. Le SCoT tient compte de ces préoccupations.

- **Le développement de l'activité économique** a également été abordé. Les préoccupations ont porté sur le développement de la logistique et les incidences sur les émissions de gaz à effet de serre et la consommation foncière. Le territoire est orienté sur la logistique compte-tenu de sa position de « carrefour » et de sa densité d'infrastructures routières structurantes. Au regard des préoccupations exposées, le SCoT tend à soutenir le développement de la logistique multimodale, notamment dans les orientations prises dans le territoire de projet relatif à la gare de triage de Somain.

- **L'environnement** est également un sujet qui a été abordé lors des différentes instances de concertation, en particulier les enjeux liés à la préservation des éléments constitutifs de la trame verte et bleue. Le SCoT fixe des orientations en la matière en vue de sa préservation.

PJ : Le rapport dressant le bilan de la concertation est joint en annexe de la présente délibération.

Après avoir entendu le présent exposé,

LE COMITE, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITE

- De prendre acte du bilan de la concertation mise en œuvre tout au long de la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis, dont les modalités correspondent à celles de la délibération du Comité Syndical du 15 octobre 2015 n°14/2015 ;

- D'approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation ;

- De charger le Président de mettre en œuvre la présente délibération en affichant la présente délibération pendant un mois au siège du Syndicat Mixte et des communes membres concernées;

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Douai, le 27 mars 2019

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

SYNDICAT MIXTE SCOT DU DOUAISIS

Lionel COURDAVAULT

Transmis en Sous-préfecture de Douai le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 29 mai 2018

Date de la convocation : 22 mai 2018
Nombre de membres en exercice : 63
Quorum : 38

Présents : 46
Pouvoirs : 1
Absents : 25

Le Comité Syndical du 29 mai 2018 régulièrement convoqué par courrier du 22 mai 2018 s'est réuni en salle Marceline à Gayant Expo à Douai à 18 h sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT.

ETAT DE PRESENCE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (25) Mr Jackie AVENEL Mme Caroline BIENCOURT Mr Alfred BOULAIN Mr Lionel COURDAVAULT Mr François DEBSKI Mr Jean-Luc DEVRESSE Mr Christian DORDAIN Mr Jacques ELIAS Mr Daniel FOUQUET Mr Damien FRENOY Mr Francis FUSTIN Mr Bernard GOULOIS Mr Jean-Paul HOURNON Mr Henri JARUGA Mr René LEDIEU Mr Serge LEROY Mme Annick LOUVION Mr Dominique PHILIPPE Mr Clovis PINTIAUX Mr Jean-Marc RENARD Mr Romuald SAENEN Mr Daniel SELLIER Mme Nacéra SOLTANI Mr Jean-Pierre STOBIECKI Mr Bruno VANDEVILLE	**DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (13)** Mme Marie BONNAFIL Mr Patrice BRICOUT Mr Jean-Luc COQUERELLE Mr Bernard DELABY Mr Marc DELECLUSE Mr Alain DELOEIL Mr Erich FRISON Mr Daniel GAMBIEZ Mr Eric GOUY Mr Pascal JONIAUX Mr Julien QUENNESSON Mr Jean SAVARY Mr Rémy VANANDREWELT SOUS PREFECTURE DE DOUAI 25 JUIL 2018 ARRIVEE
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (5) Mme Nadia BONY Mme Caroline SANCHEZ Mr Mohamed LAHSEN Mr Michel LEBLOND Mr Jean-Michel CONVENT	**DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (3)** Mr Daniel TALMASSE Mr René LAZIER M. Eddie STANASZEK
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) M. Denis DESRUMAUX à Mr Lionel COURDAVAULT	**DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)**
DELEGUES EXCUSES (4) Mr Frédéric CHEREAU M. Michel DUJARDIN M. Thierry GOEMINNE Mme Annie GOUPIL **DELEGUES ABSENTS (11)** Mme Brigitte BONNAFFE – LERICHE M. Michel CREPIEUX M. Denis DESRUMAUX M. Thierry FAIDHERBE M. Gilles HUMERY M. Claude JASPART Mme Maryline LUCAS Mme Marie-Laure MARMOUZET Mme Monique PARENT M. Christian POIRET M. Jean-Michel SZATNY	**DELEGUES EXCUSES (1)** Mme Dany HALLANT **DELEGUES ABSENTS (9)** Mr Georges CINO Mr Franck DEHOUR Mr Frédéric DELANNOY M. Bernard DELEMER Mme Laetitia DUPAS Mr Marc HEMEZ Mr Michel LOUBERT Mr Moulay Youssef MANHAB M. Alain PAKOSZ

Assistaient également à la réunion :
De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Bénédicte MELEY, Marie-Pierre LEKKE, Capucine LECLERCQ, Adeline PEROTIN, Catherine HAEGAERT ; Mrs Jérôme MONIER, Alex GUILLET, Alexis WAGON, Jean-Christophe BARRAS, Matthieu LEMPENS.

De SAS Douai Services : Mr Villaume

Objet : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT

SOUS PREFECTURE DE DOUAI
25 JUIL 2018
ARRIVEE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 101-2, L 141-4 et L 141-18
Vu la délibération du Syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis en date du 15 octobre 2015 prescrivant la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :
- Prendre en compte dans le SCoT les nouvelles obligations réglementaires qui s'imposent à lui (liées au Grenelle, à la loi ALUR, aux documents avec lesquels il doit être compatible)
- Actualiser et redéfinir le projet de territoire suite au changement de périmètre
- Poursuivre les dynamiques positives engagées avec le SCoT de 2007 (réduction de la consommation d'espace, densité, protection des espaces naturels, etc.).
- Compléter et corriger les points lacunaires du document (volet biodiversité, numérique, énergie, etc.)

Pour définir le projet du SCoT, les objectifs suivants doivent également être poursuivis :
- Redonner une nouvelle attractivité au Douaisis en répondant aux questions suivantes : Quel Grand Douaisis pour demain ? Quel futur souhaitable, désirable pour le territoire ? Quel cadre de vie proposer ? Comment attirer des habitants, des investisseurs sur le territoire ? Comment les garder ?
- Renouveler et renforcer l'équilibre territorial entre les pôles et entre les villes et la périphérie périurbaine et rurale. Retravailler le maillage urbain en mettant en avant la place de la ville de Douai comme moteur du territoire.
- Répondre aux besoins des habitants en renforçant le cadre de vie, en donnant une nouvelle image au territoire.
- Définir le positionnement du territoire au sein du futur pôle métropolitain, dans ses relations avec la métropole lilloise et la nouvelle grande Région.
- Intégrer les évolutions du territoire depuis 2007. On peut citer : la labellisation Unesco du patrimoine minier, la création de Douaisis Tourisme, l'avancement du Raquet, le projet de REGL, les nouveaux développements économiques, etc.
- Mettre l'accent sur l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur l'ensemble des travaux du Plan Climat du Douaisis.

Dans le cadre de cette procédure et conformément à l'article L 143-18 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du comité syndical sur les orientations générales du projet de développement durables (PADD).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT (PADD) est un document majeur de la révision SCoT. Expression de la vision politique de l'avenir du territoire, le PADD porte ainsi les ambitions voulues par les élus à l'horizon 2040.
Le PADD fixe les objectifs des POLITIQUES PUBLIQUES d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de mobilité, d'environnement...dans le respect du développement durable.
Cette phase d'élaboration du PADD s'est effectuée en concertation avec les élus à travers différentes rencontres dont les commissions thématiques spéciales, les réunions de secteurs et le bureau syndical.
Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont pu également formuler leurs remarques.
Conformément à la législation, un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de SCoT

Sur la base de la présentation des orientations du PADD (cf pièce jointe)
Il est proposé au Comité Syndical de débattre de ces orientations générales du PADD du SCoT

Compte –rendu du débat tenu par le Comité Syndical :

Sur l'organisation territoriale :
La base de données des équipements permanents de l'INSEE a permis d'identifier différentes polarités sur le territoire au regard de la diversité des équipements existants sur chaque commune et non sur leur quantité. L'organisation territoriale proposée dans le PADD s'appuie donc sur cette base de données et vise à pérenniser et conforter les différentes polarités du territoire.

Sur la reconnaissance du Projet d'Intérêt National d'Action cœur de ville:
Le territoire porte deux projets de redynamisation de centre-ville (Douai et Somain). La ville de Douai a été retenue dans le cadre du Projet d'Intérêt National d'Action cœur de ville. Afin de mettre en exergue et valoriser ces deux projets structurants à l'échelle du territoire du SCoT, des orientations écrite et/ou graphique, en la matière, viendront compléter la proposition du PADD qui a été soumise au débat.

Sur les objectifs de développement des espaces verts et de biodiversité :
La commune d'Aniche mène une réflexion, dans le cadre de l'élaboration de son document d'urbanisme, sur des objectifs de renaturation et de préservation de l'environnement. Afin de valoriser les actions menées sur les territoires, il pourrait être opportun de les intégrer et les valoriser dans les orientations du PADD.

Sur le développement de l'offre commerciale :
Le développement de l'offre commerciale s'adosse en partie à l'organisation territoriale définie dans le PADD. Les réseaux de ville, permettent d'apporter une réponse mutualisée aux besoins des territoires, notamment en matière commerciale. Ainsi, c'est pourquoi Bugnicourt ayant un projet d'accueil d'une enseigne commerciale rayonnant et accueillant la seule zone d'activité sur le territoire de l'Arleusis est rattachée à l'aire d'influence de Cantin et Arleux. Les objectifs et orientations concernant l'organisation territoriale et le maillage de l'offre commerciale seront précisées dans le DOO.

Les besoins en foncier :
L'objectif est de réduire l'artificialisation du territoire au regard du rythme de consommation foncière des dix dernières années. Le PADD fixe un objectif global d'artificialisation qui sera déclinée, par territoire, dans le DOO. Cet objectif global tient compte des surfaces actuelles ouvertes à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme qui n'ont pas été artificialisées, le rythme annuel d'artificialisation des sols et les objectifs de développement. Il s'agit de réduire l'artificialisation des sols par rapport aux dix dernières années. Les travaux sur la quantification des besoins de terres agricoles à ouvrir à l'urbanisation seront menés dans le cadre du DOO.

Le comité syndical, après en avoir débattu et à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre de la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis (SCoT) et que celui-ci a eu lieu conformément aux dispositions du code de l'urbanisme,

SOUS PREFECTURE DE DOUAI
25 JUIL 2018
ARRIVEE

Fait à Douai, le 11 juin 2018
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

SCoT

Lionel COURDAVAULT

Transmis en Sous-préfecture de Douai
le :